

**Procès-verbal de la 159^e assemblée du
conseil d'établissement du Cégep de Lanaudière à Joliette
tenue le jeudi 16 février 2023, à 18 h via la plateforme TEAMS**

PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE

- Mme Annie Bacon
- Mme Patricia Forget
- Mme Amélie Lepage
- Mme Andrée St-Georges
- Mme Mégane Bourdon-Marchand
- Mme Albanie Leduc
- M. Sylvain Riendeau
- M. Jean-Pierre Trépanier

• ABSENCES

- Mme Kathleen Bélanger
- Mme Isabelle St-Denis
- Mme Isabelle Gagnon

AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE

- Mme Hélène Latendresse

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Ayant constaté le quorum, le directeur, M. Sylvain Riendeau, ouvre la réunion à 18 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

CECJ230216-01	<p>Sur proposition de Mme Amélie Lepage, dûment appuyée par Mme Annie Bacon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le point 7 est déplacé au point 11; - Le point 8 devient le point 7; - Le point 9 devient le point 8; - Le point 10 devient le point 9; - Un nouveau point, 10, est ajouté : Adoption du nouveau cahier de programme des Sciences humaines. <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
----------------------	--

ORDRE DU JOUR

1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2.	Adoption de l'ordre du jour;
3.	Adoption des procès-verbaux : 3.1 de la 157 ^e réunion tenue le 24 novembre 2022 et suivis; 3.2 de la 158 ^e réunion extraordinaire tenue le 15 décembre 2022 et suivis;
4.	Élections à la présidence et à la vice-présidence;
5.	Présentation des états financiers 2021-2022 par Mme Esther Fournier
6.	Avis concernant le Plan stratégique 2023-2028 par M. Dominic Leblanc
7.	Adoption du Plan de réussite éducative 2023-2028 du CRLJ par Mmes Annie Deschênes et Josianne Lafrance
8.	Adoption de l'offre 2023-2024 des cours complémentaires par Mmes Josianne Lafrance et Maryse Locat
9.	Adoption des grilles double DEC par Mmes Josianne Lafrance et Maryse Locat
10.	Adoption du nouveau cahier de programme des Sciences humaines par Josianne Lafrance
11.	Avis concernant : 11.1 Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants et étudiantes; 11.2 Règlement no 5 sur les droits de toute nature exigibles des étudiants et étudiantes;
12.	Recommandation d'émission de diplômes;
13.	Rapport de la direction;
14.	Divers :
15.	Levée de l'assemblée;

3. Adoption du procès-verbal

3.1 de la 157^e réunion tenue le 24 novembre 2022 et suivis

CECJ230216-02	<p>Sur proposition de Mme Patricia Forget, dûment appuyée par M. Jean-Pierre Trépanier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 157^e réunion tenue le 24 novembre 2022.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

Aucun sujet ne donne lieu à un suivi particulier.

3.2 de la 158^e réunion extraordinaire tenue le 15 décembre 2022 et suivis

CECJ230216-03	<p>Sur proposition de M. Jean-Pierre Trépanier, dûment appuyée par Mme Patricia Forget, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 158^e réunion extraordinaire tenue le 15 décembre 2022 avec la modification suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le titre du programme sera modifié de la façon suivante : Sciences, informatique et mathématique dans tout le document. <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

Aucun sujet ne donne lieu à un suivi particulier.

4. Élections à la présidence et à la vice-présidence

M. Sylvain Riendeau fait une mise au point concernant la nomination de nouveaux membres au conseil d'établissement. Deux personnes ont manifesté leur intérêt à siéger au conseil d'établissement. Nous sommes en attente du ministère pour leur nomination officielle.

Donc, comme plusieurs postes sont toujours vacants et que nous espérons qu'ils seront comblés d'ici la prochaine rencontre du 20 avril 2023, ce point est donc reporté à cette date.

5. Présentation des états financiers 2021-2022

Mme Esther Fournier, directrice du service des finances du CRL présente l'état de situation qui reflète fidèlement les finances du CRL, particulièrement ceux de Joliette, et rappelle que les états financiers ont été déposés à la réunion du conseil d'administration du mois de novembre dernier. Elle passe en revue les divers résultats du CRL, y compris ceux du solde de fonds, tout en portant une attention particulière aux résultats de Joliette. Mme Fournier est disponible pour répondre à toute question.

6. Avis concernant le Plan stratégique 2023-2028

M. Dominique Leblanc rappelle que le plan stratégique d'une organisation contient les objectifs qu'elle souhaite se fixer au cours d'un horizon donné et établit des actions en vue de les atteindre. Opération essentielle à toute institution, l'élaboration d'un tel plan permet de se positionner sur différents enjeux et de prioriser les éléments sur lesquelles elle souhaite se concentrer.

En raison du modèle particulier du Cégep régional de Lanaudière, sa planification stratégique comprend deux principaux volets : un volet régional et un volet local. Le volet régional contient les éléments structurants et orientant pour l'ensemble du Cégep régional de Lanaudière : sa mission, ses valeurs, les enjeux auxquels il est confronté de même que les objectifs qu'il se fixe pour y faire face.

Le volet local contient quant à lui les actions que souhaite déployer chacun des collèges constituants, le siège social et la direction de la formation continue et des services aux entreprises afin de pouvoir atteindre les différents objectifs régionaux. Ce volet prend en considération la culture et la réalité des différents collèges et des services, leurs souhaits, leurs priorités ainsi que leurs ressources.

Souscrivant à des principes de coopération et de participation active, le Cégep régional de Lanaudière a sollicité la collaboration de la communauté et de ses partenaires afin d'élaborer le Plan stratégique 2023-2028.

Le volet régional du Plan stratégique 2023-2028 a été présenté dans les instances locales et régionales au printemps 2022.

Les volets locaux du Plan stratégique 2023-2028 ont été présentés dans les instances locales à l'hiver 2023.

Dans le document, Dominic Leblanc souligne que l'action JO-4 sera retirée.

Projet de résolution :

Attendu que la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel stipule que tout cégep doit se doter d'un plan stratégique ;

Attendu que la structure du Cégep régional de Lanaudière requiert une planification stratégique régionale et des planifications locales ;

Attendu les consultations menées auprès de la communauté à l'automne 2021 et à l'hiver 2022 afin d'identifier le volet régional du plan stratégique ;

Attendu la présentation des orientations régionales du plan stratégique dans les instances locales et régionales au printemps 2022 ;

Attendu les consultations menées dans les collèges constituants, au siège social et à la formation continue à l'automne 2022 afin d'identifier les volets locaux du plan stratégique ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études ;

CECJ230216-04	<p>Sur proposition de Mme Amélie Lepage, dûment appuyée par Mme Andrée St-Georges, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration pour le Plan stratégique 2023-2028 du Cégep régional de Lanaudière.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

7. Adoption du Plan de réussite éducative 2023-2028 du CRLJ

Mme Annie Deschênes rappelle que le Plan de réussite éducative fait partie du Plan stratégique 2023-2028 du Cégep régional de Lanaudière. Il a donc été élaboré en cohérence avec ce plan, de même qu'avec le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 (PARES) du ministère de l'Enseignement supérieur 2021-2026. Ce nouveau plan quinquennal, s'adressant à tous les acteurs du Cégep régional de Lanaudière à Joliette (CRLJ) est le cinquième dont le collège se dote.

Quatre enjeux ont guidé l'élaboration du Plan de réussite éducative et pour chacun, des objectifs avec indicateurs ont été déterminés afin de permettre de mesurer l'atteinte de ces derniers. Par la suite, des actions pourront être définies annuellement par les différents intervenants et intervenantes du milieu.

Enfin, le Plan de réussite éducative se veut un document guidant les actions de tous les intervenants et intervenantes du collège en lien avec la réussite éducative de tous ses étudiants et ses étudiantes pour les cinq prochaines années.

Projet de résolution :

Attendu les travaux et la consultation du comité d'aide à la réussite ;

Attendu la consultation de la communauté sur le plan d'aide à la réussite 2023-2028 par voie de sondage et lors d'une rencontre en présentiel s'étant tenue le 13 janvier 2023 ;

Attendu l'avis favorable du comité d'aide à la réussite ;

Attendu l'avis favorable du comité de gestion pédagogique ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études ;

CECJ230216-05	<p>Sur proposition de Mme André St-Georges, dûment appuyée par Mme Albanie Leduc, il est résolu d'adopter le Plan de réussite éducative 2023-2028 du CRLJ.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

8. Adoption de l'offre 2023-2024 des cours complémentaires

Mme Maryse Locat informe que, faisant suite à l'appel de propositions départementales de cours complémentaires pour la mise à jour de l'offre annuelle 2023-2024, le comité de la formation générale complémentaire (CFGC) s'est rencontré pour étudier les propositions provenant des départements et faire ses recommandations à la direction relativement à l'offre de cours complémentaires pour l'année 2023-2024 et à l'accessibilité des cours complémentaires par programme d'études.

Projet de résolution :

Attendu la Politique des cours complémentaires ;

Attendu les recommandations du comité de la formation générale complémentaire sur l'offre de cours complémentaires ;

Attendu l'avis favorable du comité de gestion pédagogique ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études ;

CECJ230216-06	<p>Sur proposition de M. Jean-Pierre Trépanier, dûment appuyée par Mme Annie Bacon, il est résolu d'adopter l'offre de cours complémentaires 2023-2024.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

9. Adoption des grilles double DEC

Mme Maryse Locat rappelle que les récentes élaborations des programmes préuniversitaires Sciences de la nature et Sciences humaines ont occasionné la production de nouvelles grilles de cours.

Conséquemment, des modifications ont dû être apportées à l'ensemble des grilles double DEC concernant ces programmes. Au total, onze grilles de cours ont subi une mise à jour.

Projet de résolution :

Attendu l'adoption des cahiers de programme Sciences de la nature et Sciences humaines et de la modification des grilles de cours ;

Attendu l'avis favorable des comités de programme Sciences de la nature, Sciences humaines, Musique ;

Attendu l'avis favorable du comité de gestion pédagogique ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études ;

CECJ230216-07	<p>Sur proposition de Mme Amélie Lepage, dûment appuyée par M. Jean-Pierre Trépanier, il est résolu d'adopter les modifications apportées aux grilles de cours des doubles DEC suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sciences de la nature et Musique instrument classique - 200.11_23C - Sciences de la nature et Musique instrument jazz-pop et traditionnel - 200.11_23JT - Sciences humaines, profil Individu et enjeux sociaux et Sciences de la nature - 200.12_23I - Sciences humaines, profil Regards croisés sur le monde et Sciences de la nature - 200.12_23M - Sciences humaines, profil Entreprise et Sciences de la nature - 200.12_23E - Sciences humaines, profil Individu et enjeux sociaux, et Musique instrument classique - 300.11_23IC - Sciences humaines, profil Individu et enjeux sociaux, et Musique instrument jazz-pop et traditionnel - 300.11_23IJ - Sciences humaines, profil Regards croisés sur le monde et Musique instrument classique - 300.11_23MC - Sciences humaines, profil Regards croisés sur le monde et Musique instrument jazz-pop et traditionnel - 300.11_23MJT - Sciences humaines, profil Entreprise et Musique instrument classique - 300.11_23EC - Sciences humaines, profil Entreprise et Musique instrument jazz-pop et traditionnel - 300.11_23EJT <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

10. Adoption du nouveau cahier de programme des Sciences humaines

Mme Josianne Lafrance informe qu'une erreur s'est glissée dans les grilles de cours lors de la production du cahier programme qui a été adopté le 15 décembre 2022. Le troisième cours de philosophie avait le code 340-PN3-JO, alors qu'il aurait dû avoir le code de cours 340-PH3-JO. L'erreur a été corrigée.

Projet de résolution :

Attendu l'adoption à l'unanimité par le comité de programme de sciences humaines ;

Attendu la recommandation favorable du comité de gestion pédagogique au DCC ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études ;

CECJ230216-08	<p>Sur proposition de Mme André St-Georges, dûment appuyée par Mme Albanie Leduc, il est résolu d'adopter le nouveau Cahier de programme des Sciences humaines (300.A1).</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

11. Avis concernant :

11.1 Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiant et étudiantes

Toute modification aux droits de scolarité et aux droits de toute nature doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Projet de résolution :

Attendu que les droits d'admission sont inchangés pour l'année scolaire 2022-2023 ;

Attendu que les modifications portent sur des frais pour des cours optionnels ;

CECJ230216-09	<p>Sur proposition de Mme Patricia Forget, dûment appuyée par Mme Andrée St-Georges, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

11.2 Règlement no 5 sur les droits de toute nature exigibles des étudiants et étudiantes;

Toute modification aux droits de scolarité et aux droits de toute nature doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Projet de résolution :

Attendu que les droits de toute nature à l'enseignement régulier visent à financer les activités propres à la vie étudiante ;

Attendu que la gestion de la vie étudiante est sous la juridiction des collèges et que ceux-ci déterminent la nature et la prestation des services à rendre ;

Attendu la volonté des collèges constituants de maintenir des services de qualité aux étudiants selon les besoins évolutifs ;

CECJ230216-10	<p>Sur proposition de Mme Patricia Forget, dûment appuyée par M. Jean-Pierre Trépanier, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées au Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

12. Recommandation d'émission de diplômes

PROJET DE RÉSOLUTION # 1

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriée* »;

Attendu les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales* ;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette ;

CECJ230216-11	<p>Sur proposition de Mme Albanie Leduc, dûment appuyée par Mme Annie Bacon, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :</p> <p>Numéro de confirmation : 43 050 327 Code de lot : JO2022112201</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

PROJET DE RÉSOLUTION # 2

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées* »;

Attendu les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales* ;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette ;

CECJ230216-12	<p>Sur proposition de M. Jean-Pierre Trépanier, dûment appuyée par Mme Amélie Lepage, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

13. Rapport de la direction du collège

➤ Dossiers administratifs :

L'activité des portes ouvertes de l'hiver s'est déroulée le 7 février dernier. 192 futurs étudiants et étudiantes s'y sont présentés.

Après la date limite d'abandon des cours, 1860 étudiantes et étudiants sont inscrits à la session d'hiver 2023.

Pour le moment, il y a environ 400 demandes d'admission déposées au SRAM pour le 1^{er} tour de l'automne 2023.

M. Sylvain Riendeau annonce son départ à la retraite à la mi-septembre 2023.

➤ Dossiers pédagogiques :

Concernant l'AEC *Intégration à la profession infirmière du Québec*, une activité de réseautage se tiendra le mardi 21 mars prochain à la bibliothèque du cégep de Joliette pour souligner la présence parmi nous de 42 étudiants et étudiantes en provenance de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

➤ Autres dossiers :

Cégeps en spectacle : La finale locale s'est tenue le 1^{er} février dernier. Alexandra Ayotte et Rémi Thompson-Moreau représenteront le cégep de Joliette lors de la finale régionale qui se tiendra à Shawinigan le 25 mars prochain.

Le 13 février dernier, lors d'une conférence de presse, le CRÉVALE a dévoilé une nouvelle application web pour soutenir la réussite éducative des étudiants et étudiantes aux études supérieures.

14. Divers

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 20 avril prochain.

15. Levée de l'assemblée

CECJ230216-13	L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par M. Sylvain Riendeau de lever la séance à 19 h 55. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	--



Sylvain Riendeau
Président par intérim



Hélène Latendresse
Secrétaire